

1. Rôle

Ils se substituent aux arêtes et contours apparents supprimés sur les pièces comportant des congés et arrondis.
 Les arêtes et contours fictifs vus sont représentés par un trait continu fin ne touchant pas les contours vus de la pièce.
 Les arêtes et contours fictifs cachés ne sont pas représentés.

2. Conditions de représentation d'une arête fictive

